

Miniature house with cracks on blue surface representing structural damage

COMMUNICATION, ENVIRONNEMENT

Reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse 2026

Par arrêté interministériel du 13 novembre 2026, publié au Journal officiel du 21 novembre 2026, la commune de Saint-Lyphard a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Publié le 23 novembre 2026

Par arrêté interministériel du 13 novembre 2026, publié au Journal officiel du 21 novembre 2026, la commune de **Saint-Lyphard** a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des **mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols** pour la période du **1er janvier au 31 décembre 2026**.

Cette reconnaissance concerne les habitants dont les biens ont subi des dommages liés à ces phénomènes, tels que des fissures sur les bâtiments, des mouvements de terrain ou encore des déformations d'ouvrages.

Vous avez déjà déclaré un sinistre ?

Si vous avez déjà effectué une déclaration auprès de votre assurance, nous vous invitons à prendre contact avec votre assureur dans les meilleurs délais afin de l'informer de la publication de l'arrêté et de poursuivre l'instruction de votre dossier.

Vous constatez des dommages mais n'avez pas encore effectué de déclaration ?

Si vous observez des désordres susceptibles d'être liés à la sécheresse, il est encore possible de contacter votre compagnie d'assurance pour signaler les dommages constatés et connaître les démarches à suivre.

Nous vous recommandons de constituer un dossier comprenant :

- des photographies des désordres constatés ;
- les dates d'apparition ou d'évolution des dommages ;
- tout document utile permettant d'appuyer votre demande.

Besoin d'informations complémentaires ?

La mairie de Saint-Lyphard reste à votre disposition pour tout renseignement concernant cette procédure.

Pour toute question relative aux conditions de prise en charge, aux expertises ou aux délais applicables, nous vous invitons également à contacter directement votre assureur.

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08